

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE
CARCASSONNE

Matière : AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES

Sous matière : AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES DES
COMMUNES

**OBJET : DEMANDE
DE SUBVENTION AU
TITRE DE L'AIDE A
L'INVESTISSEMENT
POUR LA
RENOVATION ET
L'ACHAT DE
MOBILIER POUR
L'ACCUEIL DE
LOISIRS
ELEMENTAIRE
PROSPER ESTIEU**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE DU
: 02 JUIN 2025

AFFICHAGE EN DATE
DU : 02 JUIN 2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **18 JUIN 2025**

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-165
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du mardi 10 juin 2025
Le Conseil Municipal de la commune de
Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER,
Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard
GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,
Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-
François VERONIN-MASET, Préscillia GRANIER,
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE,
Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal
BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER,
Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH,
Christian WINTERHALTER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Régine SURRE donne pouvoir à Brigitte BATIGNE,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à
François DEMANGEOT,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Hélène GIRAL,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Michel
RATABOUIL,
IMEDJADJ Nadia donne pouvoir à Nicole
CATHALA - LEGUEVAQUES
SERRES Béranger donne pouvoir à Philippe
GREFFIER.

Absents : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON.

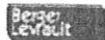
Secrétaire : Audrey GAIANI.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le **18 JUIN 2025**

ID : 011-211100763-20250610-DB2025165-DE



Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du projet de
rénovation et d'achat de mobilier pour l'accueil de loisirs élémentaire Prosper
Estieu situé dans la ville de Castelnaudary et dont la ville est propriétaire.

Notre accueil de loisirs, qui accueille des enfants âgés de 6 à 12 ans, a aujourd'hui besoin de renouveler son mobilier afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants ainsi que les conditions de travail des animateurs.

En effet, le mobilier actuel est vieillissant et inadapté aux besoins des enfants du niveau élémentaire. Son usure croissante impacte aussi bien le confort et la sécurité des enfants que l'ergonomie de travail des animateurs.

Le remplacement du mobilier permettrait :

- D'améliorer l'attractivité de notre accueil de loisirs, en proposant un cadre plus moderne, agréable et adapté aux enfants, favorisant ainsi leur bien-être et leur épanouissement.
- D'optimiser les conditions de travail des animateurs, en mettant à leur disposition du mobilier plus fonctionnel et ergonomique, facilitant l'animation des activités et la gestion du groupe.
- De garantir un meilleur accueil aux enfants, en leur offrant des espaces mieux aménagés, sécurisés et en adéquation avec leurs besoins, favorisant ainsi leur confort et leur engagement dans les activités proposées.

Le Programme :

- ACHAT MOBILIER : Bibliothèque, Meubles de rangement, Tables et chaises, Casiers pour les animateurs, Stores, Chariot pour transporter jeux, ...
- TRAVAUX : Remise en peinture de deux salles de l'ALSH élémentaire.

Considérant que les études ont permis d'estimer le coût global de l'opération à 8 000 € HT.

Considérant que l'aide à l'investissement proposé par la Caisse d'allocation familiale peut prendre en charge jusqu'à 60% des dépenses subventionnables dans la limite d'un plafond dont les montants sont définis par type d'opération :

- 270 000€ maximum pour les opérations de création ou d'extension, rénovation, transplantation conduisant à un développement de l'offre,
- 150 000€ maximum pour les opérations de rénovation ou de transplantation à taille identique,
- 25 000€ maximum pour les opérations d'acquisition de matériels et de mobiliers.

Considérant en outre que dans le cadre de son plan d'action sanitaire et social 2021-2025, la MSA Grand Sud poursuit son engagement dans l'accompagnement des territoires et souhaite, soutenir le développement et l'amélioration de l'offre de services que ce soit pour l'investissement ou le fonctionnement. Dans ce cadre l'appel à projets Grandir en Milieu Rural vise à soutenir : la création de services ou leur extension, l'adaptation et/ou l'amélioration qualitative de services existants.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le plan de financement suivant :

DEPENSES VILLE		RECETTES		
LOT	MONTANT HT	FINANCEURS	TAUX	MONTANT
Réfection des murs	3 000,00 €	MSA	3.75%	500,00 €
		Caf	60 %	4800,00 €
Achat de mobilier	5 000,00 €	Ville de castelnaudary	33.75%	2 700,00 €
Total	8 000,00 €			8 000,00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour la rénovation et l'achat de mobilier pour le bâtiment ALSH Prosper Estieu auprès de la Caisse d'Allocation Familiales de l'Aude.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour la rénovation et l'achat de mobilier pour le bâtiment ALSH Prosper Estieu auprès de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le	18 JUIN 2025
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :	16 JUIN 2025
Par publication le :	18 JUIN 2025
Par délégation, Le Directeur Général des Services	
Nicolas NAYRAL	

Castelnaudary, le 10 juin 2025

Le Maire,


Patrick MAUGARD

